

Résolution (date 5 mai 2026)

relative à l'objet suivant :

Construction du demi-boulevard des Abarois à Bernex

Le Conseil municipal au sens de l'article 39 du Règlement du Conseil municipal

Considérant :

- La nécessité du déplacement du stand de tir qui se trouve sur le trajet prévu ;
- Le fait que le projet de demi-boulevard coupera en deux la campagne entre Bernex et Aire-la-Ville et impactera gravement un paysage rural de qualité ;
- L'effet de mitage du territoire⁽¹⁾ qui va isoler entre deux routes à fort trafic plus de 40'000m² de surface agricole, avec le risque de déclassement en zone à bâtir.
- Que la conséquence de ce déclassement sera la nécessité de lourds investissements de la Commune de Bernex pour les écoles et autres bâtiments et voies publiques ;
- Les impacts du projet sur la biodiversité et notamment la faune. Le projet va interrompre les connectivités (corridors biologiques) et mettre les espèces concernées en danger (voir Stratégie Biodiversité 2030⁽²⁾) ;
- Les objectifs du plan climat cantonal qui sont totalement à l'opposé du projet (réduction de 40 % du trafic individuel motorisé d'ici 2030; neutralité carbone d'ici 2050; préservation de la biodiversité, etc.) ;
- Les effets du demi-boulevard des Abarois (imperméabilisation des sols) sur le changement climatique, la sécheresse et la création d'îlots de chaleur ;
- Que la densification du trafic annoncée va ceinturer de tous les côtés le quartier de St-Mathieu, puisque les projections affichées ⁽⁴⁾ donnent une circulation de 15'500 véhicules jours sur la route de Chancy et de 9'700 véhicules / jour sur le demi-boulevard des Abarois, 21'500 véhicules sur la desserte autoroutière actuelle (côté nord du quartier de St-Mathieu) et 6'800 véhicules / jour sur la route de Pré-Maraïs ;
- Que la route d'Aire-la-Ville nécessitera de nombreux aménagements, puisqu'elle est déjà totalement saturée le matin et le soir, ce qui aura un impact important sur les jardins familiaux qui se situent en face de la sortie du demi-boulevard des Abarois ;
- Que l'effet aspirateur à voiture sera inévitable avec une densification du trafic dans les communes avoisinantes : Cartigny, Aire-la-Ville, Laconnex, entre autres, et plus loin aux frontières ;
- que le demi-boulevard des Abarois ne répond à aucun besoin urgent concernant le transport OPAM, notamment du point de vue des écoles ;
- Que l'aménagement de la Goutte de St-Mathieu peut être revu **afin de conserver en l'état la desserte actuelle de l'autoroute⁽⁵⁾**, ce qui permettrait **la création d'un quart de boulevard des Abarois** pour desservir uniquement la zone d'activité des Rouettes et les quartier de St-Mathieu, Grouet, Abarois et Stand ;

Déclare :

S'opposer à la création du demi-boulevard des Abarois sous la forme proposée.

Signataires :

Antoine Mayerat – Stéphane Vuille – Lauren Baddeley – Matthieu Riedweg

Annexes :

1 — <https://www.rts.ch/info/suisse/10157192-contre-le-mitage-du-territoire-la-densification-aussi-ses-limites.html>

2 — <https://www.ge.ch/document/24973/telecharger> (fiche 2.1 : Renforcer le transfert modal vers la mobilité douce / fiche 2.2 : Renforcer le transfert modal vers les transports en commun)

3 — <https://www.ge.ch/dossier/geneve-engage-biodiversite/biodiversite-enjeu-actualite/strategie-cantonale-ambitieuse> (page 23 : Espace bâti et Espace rural / page 71 : Orientations : Intégrer les données liées à la biodiversité dans les outils et processus de la gestion du territoire (planification et autorisations))

4 —



5 — Remarque concernant l'OFROU:

La loi fédérale sur les routes indique qu'il doit y avoir un accès depuis l'autoroute à une route cantonale, ce qui est bien le cas avec la route de Chancy, quel que soit l'avenir du boulevard des Abarois, puisque la desserte actuelle sera conservée pour l'accès à Onex et à Bernex.

Le Conseil municipal, après avoir accepté l'entrée en matière par 22 oui (unanimité des membres présents), a refusé le renvoi en commission « planification et aménagement du territoire » par 7 oui, 2 abstentions et 13 non (22 votants), puis a approuvé la résolution telle que présentée par 16 oui, 1 abstention et 5 non (22 votants)